



Aurais-je droit aux indemnités assédics ?

Par **peggy_old**, le **03/10/2007** à **19:39**

Bonjour,

J'envisage de démissionner de mon poste actuel en CDI, pour un CDD de 4 mois débouchant sur un CDI. Si mon futur employeur ne me fais pas de CDI à l'issu de ce CDD de 4 mois, puis-je prétendre aux indemnités assédics ?

Merci de votre réponse rapide